

Société A.D.M.E
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital social de 223.840 Euros
Siège social : 69 Rue de Roquebillière
06300 Nice
RCS NICE : 513 873 661

(Ci-après « *La Société* »)

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 27 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-quatre et le 27 juin, à 18 heures.

Au siège social, 69 rue de Roquebillière, 06300 NICE

Les associés de la SARL A.D.M.E., société à responsabilité limitée au capital de 223 840 euros divisés en 90 parts sociales de 2 487.11 Euros chacune, se sont réunis au 69 Rue de Roquebillière, 06300 NICE en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Monsieur Georges CIANCI	35 parts,
Mademoiselle Isabelle CIANCI	20 parts,
PCIA06 sas représentée par Monsieur Pascal CIANCI	20 parts,
Mademoiselle Valérie DIGANI, épouse PALLAS	15 parts,

TOTAL **90 parts.**

Le quorum étant atteint par les associés présents et représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges CIANCI, gérant.

[Signature] *JC* *[Signature]*

[Signature]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le bilan comptable 2024 ; et Les projets des résolutions.

Le président rappelle que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur **l'ordre du jour suivant** :

- Approbation du Rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus de la gérance
- Questions diverses ; et Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2024, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un chiffre d'affaires nets de 770 406 Euros et d'un bénéfice de 43 999 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- De ne pas distribuer ce bénéfice net aux associés en proportion de leurs parts sociales. Ce bénéfice net non distribué sera affecté, dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, soit au compte « report bénéficiaires », soit encore au compte trésorerie ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 31/12/2024 pour l'accomplissement de sa mission concernant ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents, après lecture.

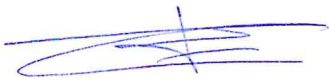
Mademoiselle Isabelle CIANCI



Monsieur Georges CIANCI



Monsieur Pascal CIANCI, représentant la sas PCIA06



Madame Valérie PALLAS



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a					payées par un établissement chargé du service des titres					b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions															e														
autres que celles visées en (a),															f														
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)															g														
															h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i														
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)														
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :																					
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les															
								Indemnités forfaitaires.		Remboursements.		Indemnités forfaitaires.		Remboursements.															
1				2		3		4		5		6		7		8													
M CIANCI GEORGES 103 AVENUE HENRI DUNANT				35		2024																							
06100 NICE																													
Mlle CIANCI ISABELLE 97 AVENUE HENRI DUNANT				20		2024		28 860																					
LE MORTOLA 06100 NICE																													
M CIANCI PASCAL 103 AV HENRI DUNANT LE SAN				20		2024		26 310																					
MICHELE BAT B 06100 NICE																													
Mme DIGNANI VALERIE 6 AVENUE DES MARTIAGUES				15		2024		2 352																					
31230 L ISLE EN DODON																													
I										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS																													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À										0 %					15 %					19 %									
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																													
MVLT réalisée au cours de l'exercice																													
MVLT restant à reporter																													
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																													

Désignation de l'entreprise Société ADME
Adresse 69 RUE DE ROQUEBILIERE 06300 NICE

ANNÉE 2024 ou exercice
du 01012024
au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❻)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❼)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) ❷		- de l'exercice 2024 ❷	
- de l'exercice précédent ❷		- de l'exercice précédent ❷	
Nom et qualité du signataire CIANCI GEORGES		A NICE le 05/03/2025	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Désignation de l'entreprise : Société ADME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 69 RUE DE ROQUEBILIERE		06300 NICE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 51387366100021		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 22 02 24	
		N-1 13 11 22 02 23	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 13 000)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :223...840.....)	DA	223 840	6 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 271	1 271
	Report à nouveau	DH	34 579	238 227
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 999	13 352
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	303 688	259 690
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 093	58 433
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 060	11 022
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 218	72 529
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 677	34 548
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	965	2 519
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	150 013	179 050
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	453 701	438 739
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	141 887	146 957
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	768 920	FB		FC	740 737
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	1 486	FH		FI	131
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	770 406	FK		FL	740 867
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	613
	Autres produits (1) (11)					FQ	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	740 879
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	476 998
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 125)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 363
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	119 425
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 987
	Salaires et traitements*					FY	79 176
	Charges sociales (10)					FZ	36 157
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	8 597
						GB	
						GC	281
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	167
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	727 028
	Autres charges (12)					GG	13 851
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GI	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GJ	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GL	163
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO	
	Différences positives de change					GP	787
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ	163
Total des produits financiers (V)						GR	671
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	
	Différences négatives de change					GU	671
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(508)
	Total des charges financières (VI)					GW	13 343
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 826	2 402	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 826	2 402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	347	38	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	347	38	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 479	2 364	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	8 999	2 356	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	773 643	743 444	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	729 644	730 093	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	43 999	13 352	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IH			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IK			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC			
	(9)	Dont transferts de charges								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A1	613		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4		143	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7											
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	AVOIR CLINET JAMAIS DEDUIT											1 826	
	VOL ESPECE CAMBRIOLAGE										347		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des continuees)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	5 016	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	51 756	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	12 562	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	29 884	LC		LD	5 201	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	94 202	LO		LP	5 201	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P	348	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	8 457	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	8 805	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	108 023	ØH		ØJ	5 201		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		3		4		4			
				à poste		2							
				1		2							
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	5 016	IX	5 016	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	51 756	MO	51 756
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	12 562	MR	12 562
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	35 085	MU	35 085
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	99 403	NI	99 403	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	348	2D	348		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	8 457	2G	8 457		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	8 805	2H	8 805		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	113 224	ØM	113 224		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MACCHI

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 733	PF	283	PG		PH	5 016
TOTAL I		RK	4 733	RM	283	RN		RO	5 016
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	34 814	QE	3 814	QF		QG	38 628
	Matériel de transport	QH	8 916	QI	1 290	QJ		QK	10 206
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 192	QM	2 162	QN		QO	25 354
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	66 922	QV	7 266	QW		QX	74 188
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	71 655	QP	7 549	QQ		QR	79 204

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agene et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agene am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MACCHI

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	42 597	6P	8 598
	Sur comptes clients	6T		6U	7 000
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	42 597	TY	15 598
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	42 597	UB	15 598
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	15 598	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	8 457	UV	8 457	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	9 053		9 053			
	Autres créances clients				UX	117 302		117 302			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3		3			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	23 128		23 128			
	Charges constatées d'avance				VS	2 478		2 478			
	TOTAUX				VT	160 420	VU	160 420	VV		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	32 093		23 967		8 127			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	74 218		74 218						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 309		6 309						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 741		8 741						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	6 599		6 599					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 758		9 758					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	271		271					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	11 060		11 060						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	965		965						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	150 013	VZ	141 887		8 127				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	26 339	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ADME		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		43 999			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW						
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7		8 999								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8						
			- imposées au taux de 0 %				ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN						
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ						
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3					
TOTAL I							WR	52 998					
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV							
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH							
		- imposées aux taux de 19 %				WP							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW							
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA						
Produit net des actions et parts d'intérêts :						ZX							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZY							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							XD					
	Majoration d'amortissement *							XF					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC							
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI			XG					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2					
TOTAL II							XH						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	52 998						
				déficit (II moins I)			XJ						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	52 998	XO					

Désignation de l'entreprise : Société ADME		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 972
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	238	227	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
							- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	13	352		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions		ZF	217 000		
						Report à nouveau		ZG	34 579		
TOTAL I			OF	251	579	TOTAL II		ZH	251 579		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	36 600		36 600			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	44 557		41 635			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 109		3 247			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	47 839		37 944			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	132 105		119 425			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	67		130			
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	11 091		5 857			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 158		5 987			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	156 119		150 329			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	121 454		110 915			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	57 523					
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

[Signature]

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : Société ADME		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	770 406
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	770 406
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	34 392
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	613
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	1 826
TOTAL 2		OM	36 840
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	541 498
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	49 568
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 454
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	592 520
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	214 727
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	214 727
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	770 406
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2024
Date de cessation		HR	31/12/2024
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société ADME

ADRESSE (voie)

69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL

06300

VILLE

NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Total des lignes P1 + P2

P5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P3 + P4

P6

90

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

CIANCI

Prénom(s)

GEORGES

Nom d'usage

% de détention

38.89

Nb de parts ou actions

35

Naissance :

Date

190256

N° Département

06

Commune

NICE

Pays

Adresse :

N°

103

Voie

AVENUE HENRI DUNANT

Code postal

06100

Commune

NICE

Pays

Titre (2)

Mlle

Nom de famille

CIANCI

Prénom(s)

ISABELLE

Nom d'usage

% de détention

22.22

Nb de parts ou actions

20

Naissance :

Date

210482

N° Département

06

Commune

NICE

Pays

Adresse :

N°

97

Voie

AVENUE HENRY DUNANT

Code postal

06100

Commune

NICE

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société ADME

ADRESSE (voie)

69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL

06300

VILLE

NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Total des lignes P1 + P2

P5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P3 + P4

P6

90

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

CIANCI

Prénom(s)

PASCAL

Nom d'usage

% de détention

22.22

Nb de parts ou actions

20

Naissance :

Date

290683

N° Département

06

Commune

NICE

Pays

Adresse :

N°

103

Voie

AV HENRI DUNANT LE SAN

Code postal

06100

Commune

NICE

Pays

Titre (2)

Mme

Nom de famille

DIGNANI

Prénom(s)

VALERIE

Nom d'usage

PALLAS

% de détention

16.67

Nb de parts ou actions

15

Naissance :

Date

190674

N° Département

06

Commune

NICE

Pays

Adresse :

N°

6

Voie

AVENUE DES MARTIAGUES

Code postal

31230

Commune

L ISLE EN DODON

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société ADME

ADRESSE (voie)

69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL

06300

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays